



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 22 - septembre 1999

# MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. 021/617 65 59

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour: SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

paraffé 4 à 6 x l'an

## Partenariat social: retour à l'âge de la pierre ?!

Après le célèbre ouvrage sur "Ces impossibles réformes scolaires", on pourra peut-être bientôt écrire "Cet impossible partenariat social"! Certes, depuis des années, vos représentants signent des conventions salariales portant sur quelques pourcents de salaires, après s'être beaucoup engueulés ...

Mais cette fois, la complexité des réformes envisagées est sans commune mesure : le Statut comporte 113 articles et des classeurs de dispositions particulières, la Loi sur la CPEV 149 articles et des tableaux que seuls les actuaires comprennent, ceci pour ne rien dire des 26 critères qui déterminent une fonction à l'Etat (ex: "institut" = 15-20") ou des centaines de Dispositions qui cisèlent notre cahier des charges...

Pour corser les choses : à l'Etat, la vision des réformes est totalement éclatée, selon qu'elles sont envisagées via les besoins des directeurs pour leur gestion (des "moutons noirs"), ou selon les envies de "modernisations" du Service du personnel, selon les représentations de Mme Jeanprêtre qui dit vouloir défendre notre image de marque, ou selon celles de M. Ch. Favre qui doit prouver à la Droite sa capacité de faire des économies ...

Parmi les trois faïtières syndicales et sans porter de jugement de valeur, on observe chez SUD un discours très général, de type idéologique, sur le Service public idéal, fer de lance de la résistance aux dérives néolibérales. Le SSP vient de présenter sa version d'un nouveau Statut, qui porte essentiellement l'accent sur des revendications supplémentaires (ex: la garantie de salaire en cas de maladie est actuellement de 12 mois à 100% et 3 mois à 80%: le SSP exige 2 ans à 100%). De son côté, la FSF a remis à l'Etat depuis plusieurs mois un document visant surtout à préserver les acquis. En fin de compte, les faïtières se retrouvent toutes derrière l'image de l'unité syndicale dans la lutte, si l'Etat nous provoque.

C'est dans ce contexte de jeux de rôles qu'on est reparti dès le premier septembre pour six semaines de "pré-négociations" avec le Service du personnel sur le Statut, avant de négocier avec le Conseil d'Etat sur les points de divergences (autant dire l'essentiel !). Ce qui permet d'affirmer dès aujourd'hui que selon : la majorité qui sortira des élections fédérales d'octobre, la sensibilité de l'opinion publique pro/anti-fonctionnaire, le résultat de scrutins cantonaux (ex: sur la baisse des impôts à Genève), la reprise ou non de la conjoncture économique, et autres avatars budgétaires de fin d'année, les Autorités choisiront leur heure pour tenter le coup de force.

En un mot comme en cent, je vous le dis sans défaitisme : malgré tous les efforts que votre comité s'engage à déployer encore pour aboutir par consensus, n'oubliez pas de garder un pavé à balancer là où il faudra le moment venu !

P. Martinet

Cahier des charges  
et  
évaluation des fonctions de l'enseignant

L'idée d'un cahier des charges de l'enseignant ne date pas d'aujourd'hui. Cependant, comme indiqué dans *L'Éducateur* de la rentrée, ce thème revient en force, conjointement à la rédaction d'un nouveau Statut et d'une nouvelle grille des salaires (évaluation des fonctions). Retrouvant une unité bienvenue, toutes les associations d'enseignants ont signé une "lettre d'intentions" datée du 24 août, dans laquelle ce collectif replace ces démarches dans leur contexte et demande à Mme Jeanprêtre qu'elles intègrent aussi:

- les conditions matérielles permettant d'accomplir les objectifs énoncés dans le cahier des charges;
- l'énoncé systématique des **droits** des enseignants/es, autant que de leurs devoirs;
- le développement de pratiques plus démocratiques et mieux coordonnées dans le cadre de la gestion de l'école (en constatant par exemple que le taux de conversion des heures d'enseignement en heures administratives n'est pas le même au sein du DFJ).

La situation professionnelle actuelle est largement rappelée: politique d'austérité et d'économies budgétaires, évolution cahotique de la profession d'enseignant, croissance d'un sentiment de précarité et d'insécurité, saturation face à des réformes mises en place sans moyens suffisants, etc

En conséquence, le collectif insiste sur le fait qu'en aucun cas il ne pourra entériner, en particulier :

- la dégradation du temps de travail;
- l'accroissement de la charge de travail, ainsi que du temps d'enseignement et de travail effectif;
- les attaques au salaire;
- la remise en question de la sécurité de l'emploi;
- une remise en cause de la liberté pédagogique de l'enseignant.

D'autre part, les associations attirent l'attention de la Cheffe du DFJ sur des revendications concernant de nouveaux enjeux, sur lesquels les syndicats eux-mêmes devront se profiler, à savoir :

- l'annualisation et la flexibilisation du temps horaire d'enseignement avec la comptabilisation du temps effectif de travail (ex : "carnet du lait");
- la déclinaison du droit et **devoir** de formation continue, de plus en plus envahissant;
- les spécificités des personnes à temps partiel dont le calcul du salaire ne s'effectue actuellement qu'en fonction du temps d'enseignement, malgré une part croissante de travail incompressible;
- l'institution d'une démocratie d'établissement et de la transparence de la gestion d'une grande importance à cause de l'introduction possible de l'écu pédagogique;
- la question d'un unique ou de plusieurs cahiers des charges de l'enseignant, par secteurs...

En conclusion, il faut retenir que le collectif refuse d'entrer en matière sur la co-rédaction d'un Cahier des charges, cette tâche incombant à la partie *patronale* (le DFJ), mais accepte d'entrer en négociation sur un avant-projet, à condition que la rédaction de l'évaluation/classification soit négociée dans la prolongation des travaux, tant il est vrai qu'on ne peut admettre de définir le cahier des charges entre gens du DFJ, alors que l'établissement des classes de salaires demeurerait l'affaire du Département des Finances !

synthèse : Ch. Rapin

**HALTE A LA MONTÉE DES ACTIFS RACISTES !**

L'incendie de futurs lieux d'asile (Chavannes et Yverdon), l'attaque de centres d'accueil, l'incitation à la haine raciale (affiche UDC), des agressions (à Genève et à Zürich) : ces actes nous choquent profondément. Nous ne les tolérons pas.

Pour protester et pour favoriser des conditions permettant de vivre ensemble, nous vous invitons à participer à un

**RASSEMBLEMENT**

**LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 1999 à 18 HEURES  
A LA PLACE SAINT-FRANCOIS, A LAUSANNE**



**vous proposent de mieux vous connaître, de vous ouvrir au monde, et d'aller plus loin. Ils organisent des cours qui sont donnés dans le cadre accueillant du Pays-d'Enhaut.**

**Cuisine aux herbes sauvages**

Apprendre à reconnaître les plantes sauvages comestibles et à les utiliser dans des repas gastronomiques.  
Du 10 sept. à 19 h 45 au 12 sept. 2000 à 16 h

**Raisonner peut-il s'apprendre?**

Connaître les différents types de raisonnement et identifier le mode de raisonnement habituel des participants.  
Vendredi 10 mars 2000 de 17 h à 21 h 30  
samedi 11 mars de 8 h 30 à 16 h 30

**Reiki (1er degré)**

Le Reiki ou énergie vitale universelle est un chemin de guérison, d'évolution et de transformation intérieure.  
Vendredi 24 mars 2000 de 17 h à 22 h  
samedi 25 mars de 8 h à 18 h

**Gestion mentale, niveau I**

Apprendre à apprendre, travaux d'Antoine de La Garanderie.  
Du 30 octobre à 19 h 45 au 1er novembre 1998 à 16 h.

**Gestion mentale, niveau II**

Du 30 avril à 19 h 45 au 2 mai 1999 à 16 h.

**Gestion mentale, niveau III**

Du 30 octobre à 19 h 45 au 1er novembre 1998 à 16 h.

**Expression écrite et gestion mentale**

Du 12 mai à 19 h 45 au 14 mai 2000 à 16 heures

*A Jouxteins*

*A Pully*

<p><b>Analyse de pratiques en gestion mentale.</b></p> <p><i>Destinataires : une équipe d'enseignants avertis en gestion mentale</i></p>	<p><b>Entraînement au dialogue pédagogique</b></p> <p><i>Destinataires : une équipe d'enseignants ayant des bases en gestion mentale</i></p>	<p><b>Gestion mentale I Gestion mentale II Gestion mentale III</b></p> <p><i>Destinataires : un groupe d'enseignants intéressés.</i></p>
<p><b>Entretien découverte du fonctionnement mental</b></p> <p><i>2 séances d'1 h 30 à 2 h</i></p> <p><i>Destinataires : une personne intéressée</i></p> <p><i>Prix Fr. 300.-</i></p>	<p><b>Recherche active sur les processus d'apprentissage</b></p> <p><i>3 séances d'1 h 30 à 2 h</i></p> <p><i>Destinataires : un petit groupe d'enseignants (3-5)</i></p> <p><i>Prix Fr. 300.- par personne</i></p>	<p>Ces cours peuvent être organisés sur demande et donnés dans des lieux différents.</p>

**On peut demander le programme détaillé au tél. n° 026 925 89 79, à l'office du tourisme de Château-d'Ex, tél. n° 026 924 77 88 ou aux Ateliers d'Enhaut, Case postale 50, 1838 Rougemont**

FLASH INFO-ASSURANCES

Assurance maladie

Diverses offres comparatives ont été demandées. Résultats, commentaires et propositions vous seront adressées à fin septembre (Mailing avec coupon-réponse).  
Pour tout renseignement complémentaire, appelez COURTAGEST SA au 0848 848 838.

Assurance "choses" (RC, ménage, voiture ...)

Nous vous rappelons que vous pouvez obtenir des rabais comme membre de la SPV.  
Pour tout renseignement complémentaire, il suffit d'appeler COURTAGEST SA au 021 / 613 55 67.

Assurance Vie - Prévoyance

Une étude personnalisée à vos besoins peut être synonyme d'une réduction d'impôts :  
Pour une meilleure prévoyance, appelez sans engagement COURTAGEST SA au 021 /613 55 55.  
P.-A. B.  
COURTAGEST SA

**CC Meubles : 20 - 23% de rabais !**

Vous trouverez en annexe un dépliant explicatif et une carte de procuration vous permettant d'obtenir de tels rabais à l'achat de meubles dans les succursales DIGA.  
N'oubliez donc pas d'ajouter cette carte de procuration à vos cartes de crédit dans votre portefeuille.

**Pour vos fêtes de fin d'année**

Sur présentation de votre carte de membre SPV, Champagnes Distribution vous propose un rabais de 10% sur vos achats (voir listes de prix en annexe). S'adresser à :  
Jean-François Buchenhorner  
Rue Bauma 16 / 1462 Yvonand  
Tél. + fax : 024 / 430 19 52  
Natel : 079 / 459 37 57

**Nouvelle offre pour les membres SPV**

**2 cts de moins par litre d'essence chez ESSO**

Vous trouverez en annexe des formulaires ESSO SPV (recto-verso) à compléter et renvoyer au secrétariat SPV si vous désirez bénéficier de cette offre en recevant la carte ESSO.  
Il va de soi que vous êtes libres d'adhérer ou non à cette action, la SPV se contentant de jouer le rôle d'intermédiaire entre ESSO et ses membres.  
A noter que vous pouvez commander plusieurs cartes par famille.

**Opération "caves ouvertes"**

Deux vigneron, qui ont accepté d'offrir un rabais aux membres SPV, proposent d'aller goûter leurs vins.

La dégustation aura lieu :

le samedi après-midi  
25 septembre  
de 14h00 à 18h00  
Chez Alain Neyroud  
Vigneron-encaveur  
Rue du Village 10  
en face de la poste  
1803 Chardonne  
Tel : 021/921 81 27  
Fax 021/ 922 76 43

et/ou

le samedi  
2 octobre  
dès 10h00

Au Domaine des Chantailles  
chez Arlette et Philippe Deruaz  
1180 Tartegnin  
Tel/fax : 021/825 22 94

L'opération n'ayant lieu qu'en présence d'une dizaine de personnes annoncées au moins, veuillez compléter et renvoyer à la SPV, CP 127, 1000 Lausanne 19 ou par fax au 021 / 617 96 30, le coupon-réponse ci-dessous

jusqu'au 23 septembre 1999.

Je participerai à la journée de dégustation SPV :

- à la cave Neyroud à Chardonne
- au domaine des Chantailles à Tartegnin

Nom : .....

Prénom : .....

No de tél/fax : .....